



15ème législature

Question N° : 37448	De Mme Christelle Dubos (La République en Marche - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Réforme de la première année commune aux études de santé	Analyse > Réforme de la première année commune aux études de santé.
Question publiée au JO le : 23/03/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Christelle Dubos attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'inquiétude que suscite la réforme de la première année commune aux études de santé chez les élèves primants de la promotion 2020-2021. Les chances de réussite de ces derniers sont en effet fragilisées par la présence des derniers élèves redoublants, pour lesquels des places en seconde année d'études de santé sont réservées, et la faible augmentation des capacités d'accueil en seconde année dans la grande majorité des universités françaises. L'incertitude est d'autant plus forte dans certaines facultés que les arbitrages censés répondre à la question de la répartition des places entre étudiants primants et redoublants n'ont pas encore été rendus publics. Cette situation délicate, propre à cette année de transition, porte ainsi préjudice à ces étudiants primants, perturbés, qui plus est, par le contexte sanitaire actuel. Elle lui demande ainsi de bien vouloir lui préciser ce qu'elle compte mettre en œuvre pour répondre aux inquiétudes des étudiants primants des filières PASS et LASS de la promotion 2020-2021.